

Accord  
**Accord du 24 juillet 2015 relatif aux salaires du personnel technique (titre II)**

*(1) Accord étendu sous réserve de l'application des dispositions de l'article L.2241-9 du code du travail qui prévoient que la négociation annuelle sur les salaires vise également à définir et à programmer les mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. (Arrêté du 7 décembre 2015 - art. 1)*

## **Article 1er**

### **Champ d'application de l'accord**

Le présent accord s'applique au personnel des emplois techniques des entreprises entrant dans le champ d'application de la convention collective nationale des entreprises de la production cinématographique (ci-après dénommée la « CCNPC »).

## **Article 2**

### **Revalorisation des salaires minima conventionnels du personnel technique**

Les salaires minima conventionnels des salariés techniciens relevant du titre II de la CCNPC sont revalorisés de 1,2 % à la date d'entrée en vigueur du présent accord, selon les grilles des minima exprimées en euros prévues dans les articles ci-après.

### **Article 2.1**

#### **Annexe I du titre II : grille des salaires minima garantis et montant des indemnités repas et casse-croûte, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord**

Les salaires minima sont garantis sur la base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base plus 4 heures majorées à 25 %.

(En euros.)

Catégorie	Salaire horaire
-----------	-----------------

Auxiliaire de réalisation cinéma		
Technicien retour image cinéma		
Assistant scripte cinéma		
Assistant au chargé de la figuration cinéma	471,90	
Assistant comptable de production cinéma		
Auxiliaire de régie cinéma		
3e assistant décorateur cinéma		
2e assistant monteur cinéma		
Habilleur cinéma	834,76	
Tapissier de décors cinéma		
Secrétaire de production cinéma	879,77	
Costumier cinéma		
Couturier cinéma		
Teinturier patineur costumes cinéma	979,52	
Coiffeur cinéma		
Assistant maquilleur cinéma		
2e assistant réalisateur cinéma		
Chargé de la figuration cinéma		
Répétiteur cinéma		
Responsable des enfants cinéma		
Régisseur adjoint cinéma	985,92	
Administrateur adjoint comptable cinéma		
2e assistant opérateur cinéma		
1er assistant monteur cinéma		

Photographe de plateau cinéma		
Accessoiriste de plateau cinéma		
Accessoiriste de décors cinéma	1 180,14	
Animatronicien cinéma		
Assistant opérateur du son cinéma		
Assistant bruiteur	1 185,42	
Assistant mixeur cinéma		
Assistant effets physiques cinéma		
2e assistant décorateur cinéma		
Infographiste de décors cinéma		
Illustrateur de décors cinéma		
Chef tapissier cinéma	1 216,66	
Régisseur d'extérieurs cinéma		
Chef d'atelier costumes cinéma		
Chef coiffeur cinéma		
Chef maquilleur cinéma	1 226,64	
1er assistant opérateur cinéma		
Technicien d'appareils télécommandés (prises de vues) cinéma	1 268,24	
Peintre d'art de décors cinéma		
Scripte cinéma	1 216,66	
Administrateur de production cinéma	1 268,24	
1er assistant décorateur cinéma		
Ensemblier cinéma	1 336,20	
1er assistant à la distribution des rôles cinéma		
Coordinateur de post-production cinéma	1 378,53	
Régisseur général cinéma		
1er assistant réalisateur cinéma		
Chef monteur son cinéma	1 446,88	

Conseiller technique à la réalisation cinéma		
Cadreur cinéma	1 636,03	
Chef monteur cinéma		
Cadreur spécialisé cinéma		
Chef costumier cinéma		
Chef opérateur du son cinéma		
Bruiteur	1 810,91	
Mixeur cinéma		
Ensemblier décorateur cinéma		
Superviseur d'effets physiques cinéma		
Créateur de costumes cinéma	2 536,47	
Directeur de production cinéma	2 570,55	
Chef décorateur cinéma		
Directeur de la photographie cinéma	2 605,56	
Technicien réalisateur 2e équipe cinéma		
Réalisateur cinéma (*)	2 852,34	
Réalisateur de films publicitaires	3 542,00	
Machiniste de prise de vues cinéma	927,06	
Electricien de prise de vues cinéma		
Conducteur de groupe cinéma	1 002,33	
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	985,24	
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma		
Chef machiniste de prise de vues cinéma	1 121,81	
Chef électricien de prise de vues cinéma		
Maçon de décors cinéma	957,89	
Machiniste de construction cinéma	960,80	
Electricien de construction cinéma		
Peintre de décors cinéma	1 005,54	
Menuisier de décors cinéma	1 004,61	

Peintre en lettres de décors cinéma		
Peintre faux bois et patine décors cinéma		
Serrurier de décors cinéma	1 057,98	
Menuisier-traceur de décors cinéma		
Staffeur de décors cinéma		
Menuisier toupilleur de décors cinéma	1 130,61	
Maquettiste de décors cinéma		
Sculpteur de décors cinéma	1 159,17	
Sous-chef machiniste de décors cinéma		
Sous-chef électricien de décors cinéma	1 034,24	
Sous-chef peintre de décors cinéma	1 044,33	
Sous-chef menuisier de décors cinéma	1 126,33	
Sous-chef staffeur de décors cinéma		
Chef machiniste de construction cinéma	1 173,29	
Chef électricien de construction cinéma		
Chef peintre de décors cinéma	1 183,38	
Chef menuisier de décors cinéma		
Chef staffeur de décors cinéma	1 227,42	
Chef serrurier de décors cinéma		
Chef sculpteur de décors cinéma	1 227,66	
Chef constructeur cinéma	1 400,41	
(*) Les modalités particulières de rémunération du réalisateur cinéma sont précisées au chapitre X du titre II.		

Montant de l'indemnité repas : 17,16 €.

Montant de l'indemnité casse-croûte : 6,97 €.

Réalisateurs

Contrat d'une durée inférieure à 5 mois :

– salaire minimum hebdomadaire de 2 852,34 € brut.

Contrat d'une durée d'au moins 5 mois :

- application au salaire de référence hebdomadaire figurant ci-dessus du coefficient 2,84 ;
- salaire minimum mensuel de 8 100,66 € brut.

Contrats hors production du film :

- prorata du salaire mensuel figurant ci-dessus ;
- engagement de 1 semaine ou plus : salaire minimum hebdomadaire de 1 870,82 € brut ;
- engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier de 467,71 € brut.

Films publicitaires :

- engagement de 1 semaine ou plus : salaire minimum hebdomadaire de 3 542,00 € brut ;
- engagement inférieur à 5 jours consécutifs : salaire minimum journalier de 885,50 € brut.

## Article 2.2

### **Annexe II du titre II : grille des durées hebdomadaires de travail comprenant des durées d'équivalence, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord**

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions ci-après fixées, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail en 6 jours, ainsi que défini ci-après.

Les salaires minima garantis correspondent aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37, chapitre VI, et ne sont pas exclusifs de l'application des autres majorations spécifiques fixées dans le présent accord.

(En euros.)

Fonction	Hebdomadaire sur 5 jours		
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire
Assistant scripte cinéma	42	45	516,14
3e assistant décorateur cinéma			
Accessoiriste de décors cinéma	42	45	1 290,78

Assistant opérateur du son cinéma	42	45	1 296,55	
Régisseur d'extérieurs cinéma	42	45	1 330,72	
Scripte cinéma				
Ensemblier cinéma	42	45	1 461,47	
Cadreur cinéma	42	45	1 789,41	
Chef opérateur du son cinéma	42	45	1 980,69	
Ensemblier décorateur cinéma				
Directeur de production cinéma	42	46	2 811,54	
Chef décorateur cinéma				
Directeur de la photographie cinéma	42	46	2 849,83	
Auxiliaire de régie cinéma				
Auxiliaire de réalisation cinéma				
Assistant au chargé de la figuration cinéma	43	46	530,88	
Technicien retour image cinéma				
Habilleur cinéma	43	46	939,10	
Secrétaire de production cinéma	43	46	989,74	
Coiffeur cinéma				
Assistant maquilleur cinéma	43	46	1 101,97	
2e assistant réalisateur cinéma	43	46	1 109,16	
Chargé de la figuration cinéma				
Costumier cinéma	43	46	1 101,97	

Régisseur adjoint cinéma	43	46	1 109,16	
2e assistant opérateur cinéma				
Accessoiriste de plateau cinéma	43	46	1 327,66	
Chef coiffeur cinéma	43	46	1 368,74	
Chef maquilleur cinéma	43	46	1 379,96	
1er assistant opérateur cinéma	43	46	1 426,77	
Administrateur de production cinéma				
Régisseur général cinéma	43	46	1 550,84	
1er assistant réalisateur cinéma				
Chef costumier cinéma	43	46	2 037,28	
Machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 147,24	
Electricien de prise de vues cinéma				
Conducteur de groupe cinéma	46	47	1 240,38	
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 219,24	
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma				
Chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	1 388,24	
Chef électricien de prise de vues cinéma				

(En euros.)



Fonction	Hebdomadaire sur 6 jours			
	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire	
Assistant scripte cinéma	51	55	681,30	
3e assistant décorateur cinéma				
Accessoiriste de décors cinéma	51	55	1 703,83	
Assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 711,44	
Régisseur d'extérieurs cinéma	51	55	1 756,55	
Scripte cinéma				
Ensemblier cinéma	51	55	1 929,14	
Cadreur cinéma	51	55	2 362,02	
Chef opérateur du son cinéma	51	55	2 614,51	
Ensemblier décorateur cinéma				
Directeur de production cinéma	51	56	3 711,23	
Chef décorateur cinéma				
Directeur de la photographie cinéma	51	56	3 761,77	

Auxiliaire de régie cinéma				
Auxiliaire de réalisation cinéma	52	56	701,94	
Assistant au chargé de la figuration cinéma				
Technicien retour image cinéma				
Habilleur cinéma	52	56	1 241,70	
Secrétaire de production cinéma	52	56	1 308,66	
Coiffeur cinéma				
Assistant maquilleur cinéma	52	56	1 457,04	
2e assistant réalisateur cinéma	52	56	1 466,56	
Chargé de la figuration cinéma				
Costumier cinéma	52	56	1 457,04	
Régisseur adjoint cinéma				
2e assistant opérateur cinéma	52	56	1 466,56	
Accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1 755,46	
Chef coiffeur cinéma	52	56	1 809,78	
Chef maquilleur cinéma	52	56	1 824,62	
1er assistant opérateur cinéma	52	56	1 886,50	
Administrateur de production cinéma				

Régisseur général cinéma				
1er assistant réalisateur cinéma	52	56	2 050,56	
Chef costumier cinéma	52	56	2 693,73	
Machiniste de prise de vues cinéma				
Electricien de prise de vues cinéma	56	57	1 541,24	
Conducteur de groupe cinéma	56	57	1 666,37	
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma				
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 637,97	
Chef machiniste de prise de vues cinéma				
Chef électricien de prise de vues cinéma	56	57	1 865,01	

### Article 2.3

**Annexe III du titre II : grille des salaires minima garantis et montant des indemnités repas et casse-croûte, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord (applicable sur dossier examiné par la commission paritaire prévue à l'annexe III du titre II)**

Les salaires minima sont garantis sur une base de 39 heures : 35 heures au salaire horaire de base plus 4 heures majorées de 25 %.

Le salaire minimum garanti est pour les salaires supérieurs à 750 €. Le montant est égal à 750 € augmenté de 30 % de la différence entre le salaire de référence et les 750 €.

(En euros.)

Fonction	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire de référence	
Auxiliaire de réalisation cinéma	471,90		471,90	
Technicien retour image cinéma				
Assistant scripte cinéma				
Assistant au chargé de la figuration cinéma				
Assistant comptable de production cinéma				
Auxiliaire de régie cinéma				
3e assistant décorateur cinéma				
2e assistant monteur cinéma				
Habilleur cinéma	775,43	118,66	834,76	
Tapissier de décors cinéma				
Secrétaire de production cinéma	788,93	181,68	879,77	

Costumier cinéma				
Couturier cinéma				
Teinturier patineur costumes cinéma	818,86	321,33	979,52	
Coiffeur cinéma				
Assistant maquilleur cinéma				
2e assistant réalisateur cinéma				
Chargé de la figuration cinéma				
Répétiteur cinéma				
Responsable des enfants cinéma				
Régisseur adjoint cinéma	820,78	330,29	985,92	
Administrateur adjoint comptable cinéma				
2e assistant opérateur cinéma				
1er assistant monteur cinéma				

Photographe de plateau cinéma				
Accessoiriste de plateau cinéma	879,04	602,20	1 180,14	
Accessoiriste de décors cinéma				
Animatronicien cinéma				
Assistant opérateur du son cinéma				
Assistant bruiteur	880,62	609,58	1 185,42	
Assistant mixeur cinéma				
Assistant effets physiques cinéma				
2e assistant décorateur cinéma				
Infographiste de décors cinéma				
Illustrateur de décors cinéma				
Chef tapissier cinéma	890,00	653,32	1 216,66	
Régisseur d'extérieurs cinéma				
Chef d'atelier costumes cinéma				
Chef coiffeur cinéma				
Chef maquilleur cinéma	892,99	667,29	1 226,64	

1er assistant opérateur cinéma				
Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma	905,47	725,53	1 268,24	
Peintre d'art de décors cinéma	890,00	653,32	1 216,66	
Scripte cinéma				
Administrateur de production cinéma	905,47	725,53	1 268,24	
1er assistant décorateur cinéma	925,86	820,69	1 336,20	
Ensemblier cinéma				
1er assistant à la distribution des rôles cinéma				
Coordinateur de post-production cinéma	938,56	879,94	1 378,53	
Régisseur général cinéma				
1er assistant réalisateur cinéma				
Chef monteur son cinéma	959,06	975,63	1 446,88	
Conseiller technique à la réalisation cinéma	1 015,81	1 240,44	1 636,03	
Cadreur cinéma				
Chef monteur cinéma				

Cadreur spécialisé cinéma				
Chef costumier cinéma				
Chef opérateur du son cinéma				
Bruiteur	1 068,27	1 485,28	1 810,91	
Mixeur cinéma				
Ensemblier décorateur cinéma				
Superviseur d'effets physiques cinéma				
Créateur de costumes cinéma	1 285,94	2 501,05	2 536,47	
Directeur de production cinéma	1 296,17	2 548,77	2 570,55	
Chef décorateur cinéma				
Directeur de la photographie cinéma	1 306,67	2 597,78	2 605,56	
Technicien réalisateur 2e équipe cinéma				
Réalisateur cinéma (*)	1 380,70	2 943,28	2 852,34	
Machiniste de prise de vues cinéma	803,12	247,89	927,06	
Electricien de prise de vues cinéma				
Conducteur de groupe cinéma	825,70	353,26	1 002,33	



Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	820,57	329,34	985,24	
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma				
Chef machiniste de prise de vues cinéma	861,54	520,54	1 121,81	
Chef électricien de prise de vues cinéma				
Maçon de décors cinéma	812,37	291,04	957,89	
Machiniste de construction cinéma	813,24	295,12	960,80	
Electricien de construction cinéma				
Peintre de décors cinéma	826,66	357,76	1 005,54	
Menuisier de décors cinéma	826,38	356,46	1 004,61	
Peintre en lettres de décors cinéma				
Peintre faux bois et patine décors cinéma				
Serrurier de décors cinéma	842,39	431,17	1 057,98	
Menuisier- traceur de décors cinéma				
Staffeur de décors cinéma				
Menuisier toupilleur de décors cinéma	864,18	532,85	1 130,61	
Maquettiste de décors cinéma				

Sculpteur de décors cinéma	872,75	572,83	1 159,17	
Sous-chef machiniste de décors cinéma	835,27	397,94	1 034,24	
Sous-chef électricien de décors cinéma				
Sous-chef peintre de décors cinéma	838,30	412,07	1 044,33	
Sous-chef menuisier de décors cinéma	862,90	526,86	1 126,33	
Sous-chef staffeur de décors cinéma				
Chef machiniste de construction cinéma	876,99	592,61	1 173,29	
Chef électricien de construction cinéma				
Chef peintre de décors cinéma	880,01	606,74	1 183,38	
Chef menuisier de décors cinéma	893,23	668,39	1 227,42	
Chef staffeur de décors cinéma				
Chef serrurier de décors cinéma				
Chef sculpteur de décors cinéma	893,30	668,72	1 227,66	
Chef constructeur cinéma	945,12	910,57	1 400,41	
(*) Le dispositif prévu à l'article 52 du chapitre X du titre II fixant un tarif mensuel abattu pour les réalisateurs cinéma ne peut en aucun cas s'appliquer pour les films bénéficiant de la présente annexe.				

Montant de l'indemnité repas : 17,16 €.

Montant de l'indemnité casse-croûte : 6,97 €.

## Article 2.4

### **Annexe III du titre II : grille des durées hebdomadaires de travail comprenant des durées d'équivalence, revalorisée tel que prévu dans l'article 2 du présent accord (applicable sur dossier examiné par la commission paritaire prévue à l'annexe III du titre II)**

En référence aux dispositions de l'article 30 de la présente convention, pour les périodes de tournage exclusivement et pour certaines catégories de fonctions ci-après fixées, le nombre d'heures hebdomadaires de travail effectif minimum garanti et rémunéré s'inscrit dans une durée d'équivalence fixée respectivement sur la base d'une semaine de travail en 5 jours et sur la base d'une semaine de travail en 6 jours, ainsi que défini ci-après.

Salaires minima garantis correspondant aux heures de travail effectif incluant les seules majorations définies à l'article 37, chapitre VI ; ne sont pas exclusifs de l'application des autres majorations spécifiques fixées dans le présent accord. Le salaire minimum garanti est pour les salaires supérieurs à 750 €. Le montant est égal à 750 € augmenté de 30 % de la différence entre le salaire de référence et les 750 €.

Hebdomadaire sur 5 jours de tournage

(En euros.)

Fonction	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire référence	
Assistant scripte cinéma 3e assistant décorateur cinéma	42	45	516,14	0	516,14	
Accessoiriste de décors cinéma	42	45	912,23	757,10	1 290,78	
Assistant opérateur du son cinéma	42	45	913,96	765,17	1 296,55	
Régisseur d'extérieurs cinéma Scripte cinéma	42	45	924,22	813,01	1 330,72	

Ensemblier cinéma	42	45	963,44	996,06	1 461,47	
Cadreur cinéma	42	45	1 061,82	1 455,17	1 789,41	
Chef opérateur du son cinéma	42	45	1 119,21	1 722,96	1 980,69	
Ensemblier décorateur cinéma						
Directeur de production cinéma	42	46	1 368,46	2 886,16	2 811,54	
Chef décorateur cinéma						
Directeur de la photographi e cinéma	42	46	1 379,95	2 939,76	2 849,83	
Auxiliaire de régie cinéma						
Auxiliaire de réalisation cinéma						
Assistant au chargé de la figuration cinéma	43	46	530,88	0	530,88	
Technicien retour image cinéma						
Habilleur cinéma	43	46	806,73	264,74	939,10	
Secrétaire de production cinéma	43	46	821,92	335,64	989,74	

Coiffeur cinéma						
Assistant maquilleur cinéma	43	46	855,59	492,75	1 101,97	
2e assistant réalisateur cinéma	43	46	857,75	502,83	1 109,16	
Chargé de la figuration cinéma						
Costumier cinéma	43	46	855,59	492,75	1 101,97	
Régisseur adjoint cinéma	43	46	857,75	502,83	1 109,16	
2e assistant opérateur cinéma						
Accessoirist e de plateau cinéma	43	46	923,30	808,73	1 327,66	
Chef coiffeur cinéma	43	46	935,62	866,23	1 368,74	
Chef maquilleur cinéma	43	46	938,99	881,95	1 379,96	
1er assistant opérateur cinéma	43	46	953,03	947,48	1 426,77	
Administrat eur de production cinéma						
Régisseur général cinéma	43	46	990,25	1 121,18	1 550,84	
1er assistant réalisateur cinéma						

Chef costumier cinéma	43	46	1 136,18	1 802,19	2 037,28	
Machiniste de prise de vues cinéma	46	47	869,17	556,14	1 147,24	
Electricien de prise de vues cinéma						
Conducteur de groupe cinéma	46	47	897,11	686,53	1 240,38	
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	890,77	656,93	1 219,24	
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma						
Chef machiniste de prise de vues cinéma	46	47	941,47	893,54	1 388,24	
Chef électricien de prise de vues cinéma						

Hebdomadaire sur 6 jours de tournage

(En euros.)

	Heures de travail effectif	Durée incluant la durée d'équivalence	Salaire MG	Montant intéressement	Salaire référence
--	----------------------------	---------------------------------------	------------	-----------------------	-------------------

Assistant scripte cinéma	51	55	681,30	0	681,30	
3e assistant décorateur cinéma						
Accessoirist e de décors cinéma	51	55	1 036,15	1 335,37	1 703,83	
Assistant opérateur du son cinéma	51	55	1 038,43	1 346,02	1 711,44	
Régisseur d'extérieurs cinéma	51	55	1 051,96	1 409,17	1 756,55	
Scripte cinéma						
Ensemblier cinéma	51	55	1 103,74	1 650,80	1 929,14	
Cadreur cinéma	51	55	1 233,61	2 256,82	2 362,02	
Chef opérateur du son cinéma	51	55	1 309,35	2 610,31	2 614,51	
Ensemblier décorateur cinéma						
Directeur de production cinéma	51	56	1 638,37	4 145,73	3 711,23	
Chef décorateur cinéma						
Directeur de la photographi e cinéma	51	56	1 653,53	4 216,48	3 761,77	

Auxiliaire de régie cinéma						
Auxiliaire de réalisation cinéma						
Assistant au chargé de la figuration cinéma	52	56	701,94	0	701,94	
Technicien retour image cinéma						
Habilleur cinéma	52	56	897,51	688,38	1 241,70	
Secrétaire de production cinéma	52	56	917,60	782,13	1 308,66	
Coiffeur cinéma						
Assistant maquilleur cinéma	52	56	962,11	989,86	1 457,04	
2e assistant réalisateur cinéma						
Chargé de la figuration cinéma	52	56	964,97	1 003,18	1 466,56	
Costumier cinéma	52	56	962,11	989,86	1 457,04	
Régisseur adjoint cinéma						
2e assistant opérateur cinéma	52	56	964,97	1 003,18	1 466,56	
Accessoiriste de plateau cinéma	52	56	1 051,64	1 407,65	1 755,46	



Chef coiffeur cinéma	52	56	1 067,93	1 483,69	1 809,78	
Chef maquilleur cinéma	52	56	1 072,39	1 504,47	1 824,62	
1er assistant opérateur cinéma	52	56	1 090,95	1 591,11	1 886,50	
Administrat eur de production cinéma						
Régisseur général cinéma						
1er assistant réalisateur cinéma	52	56	1 140,17	1 820,78	2 050,56	
Chef costumier cinéma	52	56	1 333,12	2 721,23	2 693,73	
Machiniste de prise de vues cinéma	56	57	987,37	1 107,74	1 541,24	
Electricien de prise de vues cinéma						
Conducteur de groupe cinéma	56	57	1 024,91	1 282,91	1 666,37	
Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma	56	57	1 016,39	1 243,15	1 637,97	
Sous-chef électricien de prise de vues cinéma						

Chef machiniste de prise de vues						
cinéma	56	57	1 084,50	1 561,02	1 865,01	
Chef électricien de prise de vues						
cinéma						

### **Article 3**

#### **Entrée en vigueur et dépôt**

Il est convenu que les syndicats signataires demandent l'extension du présent accord, conformément à l'article L. 2261-1 du code du travail. L'accord sera porté à l'extension par la partie la plus diligente.

Les parties conviennent que le présent accord entrera en vigueur à compter de la date fixée par l'arrêté d'extension ou, à défaut, le lendemain de la publication au Journal officiel de l'arrêté d'extension, sans préjudice de l'application dans l'intervalle aux membres de l'API de l'accord ayant le même objet signé par celle-ci le 1er juillet 2012.